

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2021

Convocations adressées le : vendredi 08 octobre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (ordre du jour 1) ; 8 (ordre du jour 2 à 5) ;  
9 (ordre du jour 6 à 9)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4 (ordre du jour 1 à  
5) ; 3 (ordre du jour 6 à 9)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants : 11 (ordre du jour 1) ; 12 (ordre du jour 2 à 5)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;  
Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;  
Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Michel PADONOU (arrivée de son titulaire Monsieur BENARD au 6<sup>ème</sup> point d'ordre du  
jour).

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Sébastien CLEMENT ; Emmanuel FRANCOIS ;  
Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Régis SALIC ; Gérard  
SERER.

### **Secrétaire de séance :**

Christophe BOULANGER

## **C 21/10/03 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 148 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur HARDOUIN Jean-Pierre est propriétaire d'une maison située 148 rue de la Mairie à La Riche, édifiée sur la parcelle cadastrée AP 279 d'une superficie totale de 147m<sup>2</sup>, classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison de 108 m<sup>2</sup> possède trois niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée, un WC et une cuisine.

Au 1<sup>er</sup> étage : palier, salle de bains, cuisine, séjour et salon.

Au 2<sup>ème</sup> étage : trois chambres, une salle de bains.

Un jardin, un garage, complètent le bien.

Monsieur HARDOUIN a sollicité le 22 avril dernier le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de son bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 15 juin 2021, à 254 000 € net vendeur.

Cette proposition a été présentée à Monsieur HARDOUIN lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 02 juillet 2021 à la mairie de la Riche.

Suite à ce rendez- vous Monsieur HARDOUIN a formulé par courrier du 16 août 2021, une contre-proposition à hauteur de 276 095 €, incluant outre la valeur vénale estimée à 266 250 €, une indemnité destinée à tenir compte de la perte d'exploitation de sa maison estimée selon lui à 9 845 €.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à Maître Mathieu TRIQUET, notaire à la Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 15 juin 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 148 rue de la Mairie à la Riche, situé sur la parcelle cadastrée AP 279 classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 276 095 € net vendeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître Mathieu TRIQUET, notaire à la Riche ;
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire,  
Pour le Président et par délégation,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN

